

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 février 2025

Objet
N° 25/01/02
Autorisation de signature du Maire de la convention de groupement de commandes concernant : Les équipements de protection individuelle, les arceaux pour vélos, le papier, les petits travaux de voirie et les impressions diverses

Présents	Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY
Représentés	Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Madame Maryvonne ALVARD
Absents excusés	Madame Guyonne FOURNIER et Madame Audrey PENIN
Secrétaire de séance	Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mutualisation entre les différentes collectivités de la vallée de Chamonix Mont-Blanc et afin d'optimiser les consultations de certaines fournitures communes (papier, équipements de protection individuelle, vêtements de travail, arceaux vélos, petits travaux de voirie, impressions diverses), il sera proposé la mise en place d'un groupement de commandes entre la communauté de communes vallée de Chamonix Mont-Blanc, les communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, les Houches et Servoz, dont le coordonnateur représenté par la communauté de communes prendra en charge, en accord avec chaque membre du groupement, le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des marchés.

L'exécution financière et administrative des marchés sera assurée par chaque entité partenaire du groupement.

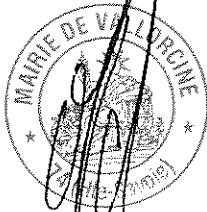
Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision d'adhésion au groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 19/02/2025
Télétransmis en Préfecture le : 19/02/2025
Notifié ou publié le : 19/02/2025

Jérémy VALAS

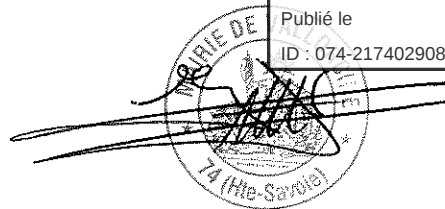
Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250211-25_01_02-DE

S²LO



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches